**39ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(1-13 novembre 2021)**

**Saint-Vincent et les Grenadines**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 3 novembre 2021 (après-midi)

Merci Madame la Présidente,

La France remercie Saint-Vincent et les Grenadines pour la présentation de son rapport national et prend bonne note des informations qu’elle a fait parvenir.

La France invite les autorités de Saint-Vincent et les Grenadines à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Maintenir le moratoire de fait sur la peine de mort, en commuant la sentence du dernier condamné à mort, et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;

2- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

3- Prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de détention des prisonniers ;

4- Renforcer le dispositif actuel de lutte contre les violences domestiques, ainsi que la prise en charge des victimes ;

5- Mettre en place une Institution nationale des Droits de l’Homme qui soit conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie.